

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 septembre 2013

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Etaient présents : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Patrice GEIGER, Mme Virginie BONNET, Mme Solange DUTOUR, Mr Arnaud MIGNARD, Mr Jérôme BRUEL, Mr Hervé CASTAINGS.

Absents : Mr Jean –François BAZZARA, Mr Gérard BRUEL.

Procurations : Mr Jean-François BAZZARA à Mr Patrice GEIGER ; Mr Gérard BRUEL à Mr Jacques GUILLERMET

1.BATIMENTS:

• Dégâts causés par l'orage de grêle 2013 :

Mr Tamain, adjoint chargé des bâtiments dresse l'inventaire des dégâts causés par l'orage de grêle du 06 août 2013 (Vélux fissuré à l'école ; plusieurs tuiles cassées sur les bâtiments communaux ; quelques vitraux rénovés de l'église ont également été endommagés ainsi que des ardoises du clocher, le coffret différentiel de l'éclairage du parking ainsi que le monnayeur de la salle des fêtes ont subi des dommages lors de cet orage...). La commune a été moins impactée par la grêle. Une déclaration de sinistre a été adressée à l'assurance et un rendez-vous avec l'expert devrait avoir lieu prochainement.

• Réfection de la toiture de la Mairie :

Les travaux de réfection de la toiture de la Mairie ont débuté et se prolongeront pendant trois semaines ; Le stationnement place de la Mairie est largement restreint en raison des travaux. L'accès à la Mairie et à l'Agence postale s'effectue par le jardin public pendant toute la durée des travaux.

La toiture du local des employés communaux sera ensuite réalisée ainsi que la celle du clocher en décembre.

• Travaux d'isolation de la salle Jeanne d'Arc :

Après appel d'offre et comparaison des propositions, les entreprises ont été sélectionnées. Les travaux d'isolation et de peinture seront réalisés par l'entreprise Cheminal ; l'entreprise Cuisson réalisera la partie électrique du chantier (travaux de dépose et de repose de l'installation électrique). La salle des fêtes sera donc indisponible à partir du 7 octobre jusqu'à la fin du mois.

Des échantillons de peintures sélectionnés par la commission bâtiment sont présentés aux élus afin que chacun puisse s'exprimer. L'idée est de partir sur 3 couleurs : avec un gris

pour la scène (afin d'éviter les reflets de lumière) ; une couleur plus chaude sur les murs latéraux (dans les tons de saumon) et un blanc lumineux pour les lieux communs (entrées ; wc...). Après discussion, il est décidé de demander d'autres échantillons dans les tons d'orangé pour les murs latéraux.

Après échange, les élus décident de ne pas conserver les fresques qui avaient été posées il y a une dizaine d'années ; en revanche celles-ci seront récupérées et pourront être posées soit dans l'école primaire ou la maison des associations, ou encore à la résidence Marguerite.

- Isolation phonique de la cantine et de la garderie :

Il est convenu que le système installé cet été n'est pas encore assez efficace en terme d'isolation phonique; un devis sera demandé pour réaliser également l'isolation du plafond (à inscrire au budget 2014).

- Bascule publique :

Suite à la vérification de la régie par le Percepteur de nouveaux arrêtés constitutif de la régie et de nomination du régisseur vont être pris ; les anciens textes étant obsolètes. Mr Bazzara est reconduit dans ses fonctions de régisseur titulaire et Mr Viallon, employé communal est proposé pour être suppléant.

2.VOIRIE/ASSAINISSEMENT

- Station d'épuration de Grénieux :

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du mois de juin, les riverains de la future station avaient demandé la modification de l'emplacement de l'implantation de la station d'épuration. Après concertation avec les élus, la station d'épuration pourrait se situer sur les parcelles ZK 74 73 26 27.

Afin de vérifier la faisabilité de l'opération, Monsieur le Maire informe les élus des démarches qui ont été entreprises depuis la dernière réunion : demande d'autorisation écrite des propriétaires de la parcelle ZK74 pour la réalisation d'un relevé topographique provisoire et réponse positive de ces derniers. Une nouvelle étude d'implantation a été également été commandée au cabinet Sinbio pour un montant de 2480 € H.T.

- Modification du projet d'aménagement de la place du Souvenir :

Une réunion a eu lieu en Mairie, à la demande des riverains de la place du souvenir. Au cours de cette rencontre, ils ont exposé leur souhait de faire évoluer le projet d'aménagement de la place avec le déplacement du local WC dans l'angle au fond de la place et non plus en bordure de la route comme cela avait été voté précédemment. Après avoir pris connaissance des modifications à apporter, les élus approuvent ce nouveau projet d'aménagement et donne pouvoir à Mr le Maire pour mettre à jour les plans d'exécution des travaux.

- Projet local poubelles château de la Salle :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande des riverains du château de la salle, (suite à la mise en place de la redevance incitative et aux pratiques précédentes de collecte groupée des ordures ménagères) de disposer d'un local pour le rangement des bacs à ordures ménagères en bordure de la voie publique. Mr Palluat de Besset, propriétaire d'une parcelle de terrain située Allée des Platanes ayant donné l'autorisation à la Commune de Nervieux de créer un local fermé de dimensions maximales de 16 m² à usage de stockage des bacs à ordures ménagères, le conseil municipal approuve ce projet.

- Programme Voirie 2014 :

Après présentation par Jean Luc Durris de la Commission Voirie des devis établis par le Cabinet OXYRIA pour le programme voirie 2014 de la Communauté de Communes de Balbigny, il est décidé de retenir les chemins suivants :

- Chemin de la bascule pour un montant de 22 641.24 € HT
- Purges chemin bel Air pour un montant de 13 644.12 € HT.

Le montant de ces travaux entrera dans le droit à tirage de la Commune (34 000 €) auprès de la Communauté de Communes de Balbigny ; le solde de la dépense sera inscrit sur le budget communal.

- Convention avec la Poste concernant l'implantation de boites à lettres :

Afin de faciliter l'organisation des tournées de distribution du courrier, la poste propose la mise en place d'une organisation spécifique fondée sur le regroupement des points de desserte, et caractérisée par l'implantation de boites aux lettres, propriétés de la poste, à l'entrée des lotissements par exemple.

A cet effet, il est proposé à la Commune de signer une convention avec la Poste pour définir les conditions d'installation et de fonctionnement de ces boites sur la Commune. Le Conseil municipal approuve cette convention.

Monsieur le Maire précise également que lors de sa rencontre avec le Directeur d'établissement de Veauche, il a été convenu de déplacer la boite aux lettres située à Grénieux, chemin de la Chapelle (très peu visible) sur la place de Grénieux.

Quant à la boite aux lettres située vers la Mairie, elle sera déplacée vers l'arrêt de taxi afin d'être aussi plus visible.

3. PERSONNEL/ADMINISTRATIF/FINANCES :

- Assurance :

Le contrat d'assurances des bâtiments arrivant à échéance le 31 décembre 2013, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat dommages aux biens a été dénoncé à titre préventif. Suite aux remarques de certains élus, le Conseil municipal décide de lancer une consultation d'entreprises pour la révision des contrats d'assurance des bâtiments. L'adjoint chargé des finances et l'adjoint en charge des bâtiments sont chargés d'établir le cahier des charges.

- Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la Commune a reporté la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014. A cette date, la commune aura l'obligation d'organiser des activités périscolaires. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec les représentants de parents d'élèves, les élus de Nervieux Mizérieux et les enseignants pour envisager la mise en place de cette nouvelle organisation. Un questionnaire est en cours d'élaboration et sera remis aux parents d'élèves afin de connaître leur souhait sur la nouvelle organisation du temps scolaire.

Les associations locales seront officiellement contactées afin de savoir si elles souhaitent participer aux activités périscolaires.

- Emploi agent technique :

Le contrat de travail de l'employée chargée du ménage des différents bâtiments arrivant à terme, il est décidé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2013 dans le cadre d'un contrat saisonnier. Un emploi permanent correspondant à ce poste de travail devrait être créé au 1^{er} janvier.

- Bibliothèque –Point lecture :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention d'ouverture et de fonctionnement de la bibliothèque –point lecture. Cette convention précise les engagements de la Commune et du Département. Après avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de la bibliothèque, le conseil municipal approuve cette convention ainsi que la convention de mise à disposition d'un équipement informatique.

Projet pédagogique RPI :

Le conseil municipal est informé du projet pédagogique de deux professeurs des classes : grande section, CP CE1 du RPI Nervieux Mizérieux, visant la réalisation d'un court-métrage en pâte à modeler en partenariat avec un artiste. Après échange, il est décidé d'accorder une subvention de 350 € à ce projet.

Convention piscine avec la Communauté de Communes de Feurs en Forez :

Les enfants du RPI Nervieux/Mizérieux bénéficient de l'accès à la piscine intercommunale Forez Aquatique gérée par la Communauté de Communes de Feurs en Forez. Le conseil municipal approuve la convention d'utilisation entre les deux parties définissant le

règlement, la période d'utilisation et la participation financière de la commune dont le montant s'élève à 127.20 e par séance de 45 minutes.

- Projet de micro-crèche :

Monsieur le Maire rappelle que deux projets de création de micro crèches associatives sont en cours sur les communes de Nervieux/Mizérieux. Une réunion de présentation du premier projet aura lieu prochainement en Mairie avec différents intervenants.

- Jardins pédagogiques :

Monsieur Castaings informe les élus que suite à la rencontre organisée le 27 septembre avec les responsables des associations Lien en Roannais et Union Ethique Contemporaine, il a été décidé d'un commun accord de mettre fin à la convention signée en 2010 ayant pour objet la mise à disposition d'un terrain de 100 m2 situé dans l'enclos de la résidence Marguerite au profit de l'association UEC qui souhaitait développer une activité de jardinage.

- Admission en non-valeurs :

Sur proposition du Percepteur, le conseil municipal décide de mettre en non valeur les recettes des rôles qui n'ont pu être recouvrées pour un montant total de 328.01 € sur le budget assainissement et de 69.05 € sur le budget communal.

- Délibération modificative :

Suite à la vente des supprimeurs de l'ancienne station d'épuration, une délibération modificative est prise sur le budget assainissement pour comptabiliser les recettes et sortir le bien de l'inventaire.

- Subventions:

- Une subvention de 400 € est votée pour remercier l'association FINERBALL d'avoir participé à l'organisation de la foire du 20 mai.
- Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'association Boules des Tilleuls, après délibération, il est décidé d'accorder une subvention de 200 € à cette nouvelle association.

4. DIVERS :

- Gare de Balbigny : Suite à la fermeture pendant la période estivale du guichet de la gare pour les opérations de vente de billets, la SNCF a émis le souhait de ne pas ré-ouvrir le guichet à la rentrée. Monsieur le Maire informe les élus que les Maires des 13 communes membres de la communauté de communes sont opposés à la fermeture du guichet et qu'ils adresseront un courrier dans ce sens à la direction régionale de la SNCF.

- Inauguration de l'église : Elle aura lieu le dimanche 27 octobre 2013. Au programme à 10h 00 : messe ; à 11h00 discours officiel /remerciements et à 11 h 30 verre de l'amitié offert par la municipalité à la Salle Jeanne d'Arc. Toute la population est cordialement invitée.

- Préparation marche téléthon : La réunion de préparation de la marche du téléthon aura lieu le 22 octobre .

- Siel /certificat d'énergie : suite à la cession au SIEL (syndicat intercommunal des énergies de la Loire), des certificats d'économies d'énergies, la somme de 521€ pourra être restituée à la commune sous forme de travaux de maîtrise de la demande d'énergie. La commune souhaite imputer cette aide sur les travaux d'éclairage de la place du Souvenir.

- Compte rendu de la fête patronale : Mr Jérôme Bruel, adjoint chargé de la vie associative fait le compte rendu de la fête patronale qui cette année a été gâchée par une pluie pratiquement continue. La retraite aux flambeaux, ainsi que le concours de boules ont été annulés. Ce dernier est reporté au samedi 12 octobre.